DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT **MAIRIE** de **BOTANS** 90400 Tél : 03 84 21 54 12 secretariat@mairie-botans.com		**PROCÈS-VERBAL** **Conseil Municipal** **Du 18 septembre 2026** **à 20h00**

Présents : Mmes Béatrice AUBRY - Marie-Noëlle BALLARE - Marie-Laure FRIEZ - Séverine HENRY - Bénédicte PIGUET
MM. Frédéric BLANC - François DIOGUARDI - Mohamed KADOURI - Alex THOMAS - Denis WEISS

Absente ayant donné procuration : Mme Juliana CHOPARD à Mme Séverine HENRY

Secrétaire de séance : M. Frédéric BLANC

Approbation de la dernière réunion du Conseil Municipal du 1 juillet 2026

La lecture du procès-verbal de la réunion du 1 juillet 2026 n'appelle aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

Enfouissement des réseaux rue de Dorans et rue de la Bouloye : demande de subvention à GBCA dans le cadre du fonds d'aide aux communes

Madame le Maire expose :

Lors de la séance du 9 janvier 2026, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'enfouissement des réseaux secs rue de Dorans et rue de la Bouloye ainsi que la sollicitation d'une aide financière au titre de la DETR 2026.

Elle propose de solliciter également une aide financière auprès de Grand Belfort, au titre de l'aide aux communes 2026-2032, selon le plan de financement actualisé présenté en annexe.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** une aide financière à Grand Belfort Communauté d'agglomération au titre de l'aide aux Communes d'un montant de 15 000 €.
- **APPROUVE** le plan de financement actualisé tel que présenté.
- **INDIQUE** un début de réalisation prévu (signature du bon de commande) en octobre/novembre 2026.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) à compter du 1er janvier 2027

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH).

La TVLH nécessite une délibération expresse des communes situées hors zone tendue avant le 1er octobre 2026 pour pouvoir être appliquée à compter du 1er janvier 2027.

Le taux de cette taxe sera fixé par le Conseil Municipal en 2027, dans le cadre du vote annuel des taux de fiscalité locale de la collectivité.

Madame le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

La TVLH s'applique aux locaux non meublés à usage d'habitation laissés vacants au 1er janvier de l'année d'imposition, à l'exclusion des résidences secondaires, et se calcule sur la valeur locative cadastrale déterminée selon les règles de la taxe d'habitation (article 1409 du CGI adapté).

Elle concernera les logements vacants depuis plus de deux années consécutives au 1er janvier de l'année d'imposition. Toutefois, plusieurs situations d'exonération ou de non-imposition sont prévues par les textes.

Ne seraient notamment pas concernés :

- Les logements ayant été occupés plus de 90 jours consécutifs au cours de l'une des deux années de référence.
- Les logements dont la vacance est indépendante de la volonté du propriétaire : mise en vente ou en location sans succès malgré des démarches effectives, contentieux, succession non réglée.
- Les logements nécessitant des travaux importants pour être rendus habitables.
- Les logements destinés à disparaître ou à faire l'objet d'une opération d'aménagement.
- Certains logements bénéficiant d'exonérations prévues par la réglementation fiscale).

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **INSTITUE** la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter du 1er janvier 2027.
- **AUTORISE** Madame le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux

Questions et informations diverses

❖ Demande de subventions

L'Arche de Noé - SPA de Belfort

AFM-Téléthon

❖ Demandes d'Urbanisme

Dépôt d'un permis de construire modificatif pour la création d'un appartement supplémentaire au 13B Grande rue

Dépôt d'une demande d'autorisation de travaux pour l'aménagement d'une agence bancaire au 14 route de Montbéliard

Accord de la déclaration préalable pour la pose d'une porte de garage au 9 rue de Dorans

Accord de la déclaration préalable pour l'extension d'une terrasse et l'installation d'une pergola au 9 rue de Dorans

Accord de la déclaration préalable pour l'installation d'une station de recharge au 16 route de Montbéliard

Accord de la déclaration préalable pour la pose de panneaux solaires au 3 rue de la Bouloye

Accord de la déclaration préalable pour la construction d'une piscine au 5 rue du Port

Dépôt d'une déclaration préalable pour l'isolation d'une façade au 8 rue de la Bouloye

❖ Devis validés par Madame le Maire

Entreprise François Dioguardi :

- **1 650 € HT** pour la taille de l'ensemble du village.
- **650 € HT** pour les travaux de rebouchage sur le pignon ouest, la pointe et le côté de l'arase sous toiture du musée agricole.

Entreprise OBBO :

- **625,30 € HT** pour la fourniture d'une vitrine d'affichage extérieure et d'un tableau blanc pour le bureau.

❖ Associations

OPALES :

À la suite de la réunion, il est envisagé de mettre fin aux activités de l'association OPALES. Les personnes actuellement bénéficiaires de ses services seront orientées vers une solution de remplacement.

Les P'tits Coups 2 Mains :

L'association souhaite modifier ses statuts afin d'élargir ses activités. En complément de l'aide financière apportée aux enfants des écoles, elle souhaite pouvoir développer de nouvelles actions.

- **Protection des données – DPO**

La Commune de Botans a désigné **Territoire d'Energie 90** en tant que **Délégué à la Protection des Données (DPO)** à **Territoire d'Énergie 90**. Un registre spécifique pour la Mairie a été créé à cet effet.

- **Course le Lion 2026**

La course Le Lion 2026 se déroulera le 27 septembre 2026. La route de Montbéliard sera fermée à partir de 8h15.

- **Commission bois**

Une visite de la forêt communale avec M. Quentin Roy, technicien forestier de l'ONF, sera proposée aux habitants de Botans samedi 19 septembre 2026.

La séance est levée à 20h58
Fait à BOTANS, le 3 octobre 2026

Madame le Maire,
Marie-Laure FRIEZ

MAIRIE de BOTANS
Terr. de BELFORT

Le secrétaire de séance,
Frédéric BLANC